



PORT AUTONOME DE COTONOU

Section 0. Avis d'appel d'offres (AAO)

Avis d'appel d'offres

Objet : Accord-cadre pour l'entretien des bâtiments du port autonome de Cotonou (PAC).

Référence du DAO :S_DSSEQ_2

Avis n° : 020/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 15/01/2024

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au révisé 3 du plan de passation des marchés publics du Port Autonome de Cotonou (PAC) publié sur son tableau d'affichage et son site web www.portdecotonou.bj le 29 décembre 2023.

2. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de l'**Accord-cadre pour l'entretien des bâtiments du port autonome de Cotonou (PAC)**.

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono-attributaire par lot qui sera mis en œuvre par émission de lettres de commandes successives sur l'ensemble de sa période de couverture conformément à l'article 41 de la loi N°22-26 du 29 septembre 2020 portant code des Marchés Publics en république du Bénin.

3. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services **d'entretien au quotidien de ses bâtiments et locaux**. Le présent accord-cadre est en trois lots (03) et repartis comme suit :

- **LOT 1 : BATIMENTS DU DOMAINE DE LA DIRECTION GENERALE ;**
- **LOT 2 : BATIMENTS ET LOCAUX DE L'ENCEINTE PORTUAIRE ;**
- **LOT 3 : BATIMENTS EXTRA-PORTUAIRES.**

Un candidat peut soumissionner pour tous les lots et être attributaires de tous les trois lots s'il dispose des qualifications requises.

En conséquence, lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement plus avantageuses sur plusieurs lots mais ne dispose pas des qualifications requises pour être attributaire desdits lots à la fois, il lui sera attribué le lot ou les lots sur lequel ou lesquels l'écart entre le montant ou les montants du suivant ou des suivants et son montant ou ses montants est le plus élevé ou les plus élevés.

Des variantes ne pourront être prises en considération.



4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics, fadahevigbe@pac.bj ; et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après **Bureau 111 situé au Rez de Chaussée de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina, Tel 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin)** de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17h 30 minutes (GMT+1) et/ou sur le site web du PAC à l'adresse suivante : www.portdecotonou.com. (non requis)

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :
- ✓ Être une entreprise régulièrement installée au Bénin et exerçant dans le domaine de l'entretien ou de l'assainissement ou de nettoyage justifié par le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ou Statuts si requis;
- ✓ Avoir exécuté en tant qu'entrepreneur principal/ ou sous-traitant au **moins un (01)** marché ou lettre de commande d'assainissement, d'entretien ou de nettoyage justifié par une attestation de bonne fin d'exécution ou procès- verbaux de réceptions ou encore de procès-verbaux de validation du rapport d'exécution. L'une ou l'autre de ces pièces doit être accompagnées des pages de gardes et de signatures des contrats ou des lettres de commandes y relatifs ;
- ✓ justifier d'un personnel qualifié pour l'exécution du présent marché ;
- ✓ disposer des matériels pour l'exécution du présent marché ;
- ✓ fournir un engagement sur l'honneur pour :
 - le paiement d'au moins le SMIG et la déclaration de tout le personnel à la CNSS ;
 - la souscription à une police d'assurance maladie pour tout le personnel ;
 - la mise à disposition et le renouvellement des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et du matériel de travail.

Exigences financières :

- ✓ Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **six millions (6 000 000) FCFA** pour les lots 01 et 02 et **huit millions (8 000 000) FCFA** pour le lot 03 justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin. Les



Handwritten signature or initials in blue ink.

soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin.

Ou

- ✓ Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins **trente millions (30 000 000) francs CFA** pour les lots 01 et 02 et **quarante millions (40 000 000) F CFA** pour le lot 03 au cours des trois (03) dernières années (2020,2021 et 2022) justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI. La page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention DGI doivent être en original ou copies légalisées ;

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences :
 - ✓ Être une entreprise régulièrement installée au Bénin et exerçant dans le domaine de l'entretien ou de l'assainissement ou de nettoyage justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
 - ✓ Fournir une attestation d'assurance de risque professionnel couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant de **cent dix-huit millions huit cent mille (118 800 000) Fcfa** pour les lots 01 et 02 et **cent cinquante-huit millions quatre cent mille (158 400 000) Fcfa** pour le lot 03 valable sur toute la durée de l'exécution de la prestation ;
 - ✓ Justifier d'un personnel qualifié pour l'exécution du présent marché ;
 - ✓ Disposer des matériels pour l'exécution du présent marché ;
 - ✓ Fournir un engagement sur l'honneur pour :
 - le payement d'au moins le SMIG et la déclaration de tout le personnel à la CNSS ;
 - la souscription à une police d'assurance maladie pour tout le personnel ;
 - la mise à disposition et le renouvellement des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et du matériel de travail.
- Exigences financières :
 - ✓ Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **six millions (6 000 000) FCFA** pour les lots 01 et 02 et **huit millions (8 000 000) FCFA** pour le lot 03 justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin.

Et



Handwritten signature

- ✓ Les entreprises naissantes fourniront le bilan d'ouverture et les celles qui n'ont pas encore trois années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existences.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de **trente-six (36)** mois pour chacun des lots.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 15/01/2024. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **Bureau 111 situé au rez-de-chaussée de la Direction des Marchés Publics (DMP)**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web www.portdecotonou.bj: **non requis** ou être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après **Bureau 111 situé au rez-de-chaussée de la Direction des Marchés Publics (DMP) du PAC** au plus tard le 05/02/2024 à 10 heures 00 minute, (GMT+1). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Salle de dépouillement de la **DMP** le 05/02/2024 à 14 heures 00 minutes (GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **un million quatre-vingt mille (1 080 000) FCFA** pour les lots 01 et 02 et **un million quatre cent quarante mille (1 440 000) FCFA** pour le lot 03.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.



Ad

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90)** jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. **Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.**

14. Une visite de site est organisée à l'intention de tous les candidats le 26.../.../2024 à

10h00. (GMT +1). Le point de départ de cette visite est la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou.

L'accès à la plateforme portuaire n'est autorisé qu'aux personnes munies des Equipements de Protection Individuelle (EPI).



Fait à Cotonou le 15.../.../2024
Le Directeur des Marchés Publics



Félix Dieudonné ADAHE VIGBE